

Lemme de Kruskal et un critère de terminaison.

Frédéric Valet

25 janvier 2015

Définition 1. Un pré-ordre sur un ensemble D est une relation binaire \leq vérifiant les conditions de réflexivité et de transitivité. Un beau pré-ordre \prec (ou pré-bel-ordre) sur cet ensemble est un pré-ordre tel que pour toute suite infinie $(s_i)_{i \in \mathbb{N}}$ de D , il existe un couple $i < j$ tel que $s_i \prec s_j$.

Proposition 2. Si \prec est un pré-ordre sur D , alors on a équivalence entre :

- \prec est un beau pré-ordre.
- Pour toute suite infinie $(s_i)_{i \in \mathbb{N}}$ de D , il existe une fonction $\phi : \mathbb{N} \rightarrow \mathbb{N}$ injective et croissante telle que la sous-suite $(s_{\phi(i)})_i$ soit strictement croissante :

$$\forall i \in \mathbb{N}, s_{\phi(i)} \prec s_{\phi(i+1)}.$$

Démonstration. La seconde caractérisation implique facilement la première. Montrons qu'un pré-bel ordre nous permet de définir une sous-suite strictement croissante. Soit donc $(s_i)_i$ une suite dans D , on pose :

$$B := \{i \in \mathbb{N}; \forall i < j, s_i \not\prec s_j\}.$$

Cet ensemble contient les éléments ne pouvant pas être le début d'une suite croissante. Deux cas se présentent : si B est de cardinal infini, alors la suite des éléments de B ne peuvent pas respecter la condition du beau-pré ordre. Donc B est de cardinal fini. On pose M une borne supérieure de $B \subset \mathbb{N}$; en considérant la suite $(s_i)_{M \leq i}$, par hypothèse du beau-pré ordre, il existe un couple (i, j) avec $M < i < j$ tel que $s_i \prec s_j$. Puisque $M < j$, cela implique que $s_j \notin B$, donc il existe un élément $s_{j'}$ avec $j < j'$ et $s_j \prec s_{j'}$. Puis on continue cette récurrence, ce qui nous permet de trouver la suite infinie strictement croissante. \square

Théorème 3. de Higman Soit \prec un beau-pré ordre sur D . Alors on définit la relation \trianglelefteq suivante sur D^* , ensemble des mots sur D :

- pour ϵ le mot vide : $\epsilon \trianglelefteq \epsilon$.
- si $s \trianglelefteq t$ et $b \in D$ alors $s \trianglelefteq b \cdot t$.
- si $a \prec b$ et $s \trianglelefteq t$ alors $a \cdot s \trianglelefteq b \cdot t$.

C'est un beau-pré ordre.

Démonstration. Supposons par l'absurde, que le pré-ordre \trianglelefteq ne soit pas un beau-pré-ordre. Par la définition du beau-pré-ordre, il existe une suite infinie de mots $(s_i)_i$ telle que pour tout $i < j$, $s_i \not\trianglelefteq s_j$. On note :

$$E := \{(s_i)_{i \in \mathbb{N}}, \forall i < j, s_i \not\trianglelefteq s_j\}.$$

Cet ensemble admet un élément minimal, dans le sens où une suite $(s_i)_i$ est inférieure à une autre $(t_i)_i$ s'il existe un i_0 tel que :

$$\forall i < i_0, |s_i| = |t_i| \text{ et } |s_{i_0}| \leq |t_{i_0}|.$$

Cette manière de comparer ressemble à l'ordre lexicographique sur les longueurs des mots. On remarque qu'aucun mot ne peut être le mot vide.

On note donc $(s_i)_i$ une suite minimisante. Soit a_i la première lettre du mot $s_i = a_i \cdot w_i$, et ce pour chaque i . Puisque l'ordre \prec est un pré-bel-ordre, on peut extraire une sous-suite $(a_{\phi(i)})_i$, qui soit strictement croissante pour \prec . Soit à présent la suite de mots :

$$(x_i)_{i \in \mathbb{N}} := s_0, s_1, \dots, s_{\phi(0)-1}, w_{\phi(0)}, w_{\phi(1)}, w_{\phi(2)}, \dots$$

Puisque $|w_{\phi(0)}| < |s_{\phi(0)}|$, la suite $(x_i)_i$ est plus petite que la suite $(s_i)_i$, donc cette suite n'appartient pas à E . Il existe donc deux indices $i < j$ tels que $x_i \trianglelefteq x_j$. On a vu qu'on ne pouvait pas avoir $j < \phi(0)$. Si $i < \phi(0) \leq j$, alors $s_i \trianglelefteq w_j$, et par définition de \trianglelefteq , $s_i \trianglelefteq s_j$, ce qui est absurde. Donc $\phi(0) \leq i < j$; on a $w_i \trianglelefteq w_j$ et $a_i \prec a_j$ par extraction de la sous-suite, donc $s_i \trianglelefteq s_j$, ce qui est absurde. \square

On peut définir à présent l'ordre de plongement :

Définition 4. Soit Σ une signature, muni d'un pré-bel ordre \prec . L'ordre de plongement, noté \trianglelefteq , et dont le symbole ne sera associé plus qu'au plongement, est défini sur l'ensemble des termes $T = T(\Sigma)$ par :

- Soient s, b_1, \dots, b_n des termes et t un symbole de fonctions d'arité n .
Si pour un i en particulier, on a $s \trianglelefteq b_i$, alors $s \trianglelefteq t(b_1, \dots, b_n)$.
- Soient deux termes $s(a_1, \dots, a_m)$ et $t(b_1, \dots, b_n)$.
Si $s \prec t$ et il existe une sous-suite croissante $\{j_1, \dots, j_m\}$ de $[1, n]$ telle que pour tout $i \leq m$, $a_i \trianglelefteq b_{j_i}$, alors on a $s(a_1, \dots, a_m) \trianglelefteq t(b_1, \dots, b_n)$.

L'ordre de plongement est un pré-ordre.

Théorème 5. de Kruskal Étant donné un pré-bel-ordre \prec sur une signature Σ , le plongement \trianglelefteq est un pré-bel-ordre sur les termes $T(\Sigma)$.

Démonstration. Comme dans la preuve du lemme de Higman, on suppose que le plongement n'est pas un pré-bel-ordre. Soit E l'ensemble des suites de termes $(s_i)_i$ vérifiant $\forall i < j, s_i \not\trianglelefteq s_j$. On choisit une suite minimale : $(s_i)_i$ est inférieure $(s'_i)_i$ s'il existe i_0 tel que :

$$\forall i < i_0, |s_i| = |s'_i| \text{ et } |s_{i_0}| < |s'_{i_0}|,$$

où cette fois-ci on compare deux suites similairement à l'ordre lexicographique sur les hauteurs des termes. De même, le mot vide ne peut être dans la suite.

Posons pour chaque i , $s_i := t_i(a_1^i, \dots, a_{r_i}^i)$; on peut définir une sous suite $(t_{\phi(i)})_i$ qui soit strictement croissante pour \prec .

On considère à présent, sur l'alphabet \mathcal{A} (qui est dénombrable) constitué des lettres :

$$(a_1^{\phi(1)}, \dots, a_{r_{\phi(1)}}^{\phi(1)}, \dots, a_1^{\phi(i)}, \dots, a_{r_{\phi(i)}}^{\phi(i)}, \dots).$$

Montrons que \trianglelefteq est un pré-bel-ordre sur \mathcal{A} . Si ce n'en était pas un, on peut considérer une suite $r = (r_1, \dots, r_i, \dots)$ telle que pour tout $i < j$, $r_i \not\trianglelefteq r_j$. Cette propriété tient aussi pour toute sous-suite. De plus, il existe deux indices $i < j$ tels que r_i (respectivement r_j) soit le sous-terme d'un élément s_p (respectivement s_q) avec $p < q$. En effet, r doit contenir une infinité de de termes différents, mais chaque terme s_i ne contient qu'un nombre fini de termes. On peut itérer ce procédé, et on trouve une sous-suite $r' = (r'_1, \dots, r'_i, \dots)$ de r telle que pour $i < j$, le terme r'_i (respectivement r'_j) soit le sous-terme d'un terme s_p (respectivement s_q) avec $p < q$. Soit n l'indice du premier terme s_n admettant r'_1 comme sous-terme. Si $n = 1$, alors r' contredit la minimalité de la suite s . On a donc $n \geq 2$, et cette fois-ci, la suite :

$$(s_1, \dots, s_{n-1}, r'_1, \dots, r'_i, \dots)$$

contredit la minimalité de s (il faut faire par disjonction de cas, comme dans le lemme de Higman). On a donc conclu que \trianglelefteq est un pré-bel-ordre sur l'alphabet \mathcal{A} .

D'après le lemme de Higman, on peut étendre ce pré-bel-ordre aux mots sur l'alphabet \mathcal{A} . En particulier, les mots $w_i := a_1^{\phi(i)}, \dots, a_{r_{\phi(i)}}^{\phi(i)}$ définis pour chaque i sont des mots de \mathcal{A}^* . On peut donc extraire de la suite $(w_i)_i$ deux termes w_i et w_j avec $i < j$ tels que $w_i \trianglelefteq w_j$. Cependant, grâce à la première extraction sur $(t_i)_i$, on a obtenu (en utilisant la transitivité) que $t_i \trianglelefteq t_j$. Donc en composant, on obtient $s_i \trianglelefteq s_j$, ce qui est absurde. \square

On a le corollaire immédiat suivant :

Corollaire 6. Si la signature Σ est finie et est munie d'un pré-bel-ordre, alors de toute suite infinie de termes $(s_i)_i$, on peut extraire deux termes s_i et s_j tels que $i < j$ et $s_i \trianglelefteq s_j$.

Définition 7. Soit Σ une signature.

Un ordre de réduction $<$ sur les termes $T(\Sigma)$ est un ordre bien fondé, qui soit clos par substitution (si $s < t$ alors pour σ une substitution, $\sigma(s) < \sigma(t)$) et compatible avec les opérations (si C est un contexte, c'est-à-dire un terme avec un "trou", et si $s < t$ alors $C[s] < C[t]$).

Un ordre de simplification $<$ est un ordre sur les termes, clos par substitution, compatible avec les opérations et vérifiant :

$$\forall f \in \Sigma^{(n)}, \forall i \leq n, x_i < f(x_1, \dots, x_n).$$

Un système de réduction terminant R est dit simplifiant s'il existe un ordre de simplification $<$ tel que :

$$\forall t, t' \text{ termes vérifiant } t \rightarrow_R t' \text{ alors } t' < t.$$

Proposition 8. Soit $<$ un ordre de simplification sur $T(\Sigma)$. Si Σ est finie, alors $<$ est bien fondée.

Remarque : La bien-fondaison nous permet d'avoir un ordre de réduction, qui lui va nous donner automatiquement la terminaison du système de réécriture.

Démonstration. Supposons par l'absurde qu'il existe une suite infinie $(s_i)_i$ de termes décroissante pour l'ordre de simplification $<$: pour tout i , $s_i > s_{i+1}$.

A i fixé, supposons que s_{i+1} contienne une variable x n'ayant aucune occurrence dans s_i . Alors en posant $\sigma = [s_i/x]$, alors :

$$s_i = \sigma(s_i) > \sigma(s_{i+1}) = C[s_i],$$

où C est le contexte tel que $s_{i+1} = C[s_i]$. Donc $s_i > C[s_i]$, ce qui contredit la définition de l'ordre de simplification.

Ainsi quelque soit i , s_{i+1} n'a que des variables de s_i . Donc dans cette suite, il n'y a qu'un nombre fini de variables. On peut considérer maintenant ces variables comme étant des constantes. La nouvelle signature est donc finie. La suite $(s_i)_i$ est donc une suite de termes clos, sans variables. Par la proposition précédente, il existe $i < j$ tel que $s_i \leq s_j$. s_i se plonge dans s_j , et cela nous donne $s_i < s_j$ (se fait par induction, ou par un dessin). Ceci contredit la décroissance de $(s_i)_i$. \square

Références

- [1] Hubert Comon et Jean-Pierre Jouannaud. Les termes en logique et en programmation. <http://www.lsv.ens-cachan.fr/comon/cours.html>, Décembre 1997.
- [2] Jean H. Gallier. What's so special about kruskal's theorem and the ordinal ω_1 ? a survey of some results in proof theory. *University of Pennsylvania, Scholarly Commons*, page 6, September 1993.
- [3] Terese. *Term Rewriting Systems*. Cambridge Tracts in Theoretical Computer sciences, 2003.